

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

---

### Compte-rendu in-extenso de la réunion de Conseil du 14 novembre 2017

M. ROBERT : Nous allons prendre l'ordre du jour de ce Conseil. Nous avons à l'ordre du jour l'examen de plusieurs délibérations dont les rapports d'activités des différentes structures dans lesquelles la CALL est membre et nous allons commencer donc par ces rapports d'activités avant d'étudier les différents sujets qui nous sont soumis par délibération.

Nous avons donc le SIZIAF et j'ai vu M. LEVEUGLE qui était là tout à l'heure, voilà à qui je vais laisser la parole. Je vous demande de concentrer vos présentations sur une petite dizaine de minutes, 5 minutes c'est encore mieux pour qu'on ait le temps derrière de pouvoir avoir ces échanges et le débat si nécessaire sur votre rapport d'activités, sachant que c'est le rapport d'activités 2016, toujours la difficulté de se décaler d'un an. Dès que vous êtes prêt, vous pouvez y aller.

M. LEVEUGLE : Merci, Monsieur le Président, donc effectivement je dois excuser Daniel DELCROIX, le Président du SIZIAF et je m'engage à présenter ça en moins de 5 minutes. Donc, quelques faits, le SIZIAF, les statuts n'ont pas changé, c'est toujours un Syndicat Mixte avec les deux agglomérations de Béthune-Bruay et de Lens-Liévin, une ZAC créée en 1970 de 460 hectares à cheval sur les deux communes de Douvrin et de Billy-Berclau, 70 entreprises plutôt industrielles et 4 700 emplois donc en janvier 2017. La gestion du Parc toujours dans une fonction de protection aussi de l'environnement. L'entretien, on y passera vite, rien de changé, on gère l'ensemble des espaces collectifs du Parc des Industries Artois Flandres, que ce soient les eaux pluviales, les espaces verts, l'éclairage public, les voiries, salage, déneigement et la surveillance pour un budget total de plus de 717 000 € pour 2016 en accord avec les autres années précédentes. Les services aux entreprises sont toujours à disposition, à savoir une boucle de télécommunication en fibre optique qui parcourt l'ensemble du Parc, qui compte une petite dizaine de clients. Une crèche inter-entreprises, nous avons également en propriété directe du Syndicat Mixte 20 000 m<sup>2</sup> de bâtiments qui sont mis en location avec un taux d'occupation qui, en 2016 s'est élevé à 92 % et nous avons des salles de réunion au siège qui sont mises à disposition des entreprises du Parc, c'est toujours un service mené par le Syndicat Mixte des Transports Artois Gohelle pour faire la liaison avec la gare de La Bassée, pour desservir le Parc le matin et le soir et, on a tout un réseau de modes doux pour desservir les entreprises. Aménager le Parc durablement, on doit faire face au comptage de la Française de Mécanique, dans la mesure où P.S.A. a décidé de compacter le site et de passer de 130 hectares à 40. On a déjà commencé en 2015, en commercialisant 10 hectares au bénéfice de l'entreprise ATLANTIC et on continue donc cette politique. L'E.P.F. a acquis en 2016, 23 hectares, tous les terrains qui sont situés le long de la RN 47 qui sont constitués essentiellement de parkings pour l'instant et nous avons lancé en 2016, une étude opérationnelle avec l'E.P.F. pour savoir ce que l'on pouvait faire de ces terrains et de redonner un schéma directeur à l'ensemble de cette entité foncière de 140 hectares. Soutenir le développement économique, on a enregistré en 2016 l'arrivée de la société Nord Recyclage Service, qui est une société qui achète et développe et rénove des palettes et on a accueilli dans le bâtiment REGAIN, la société ODAS qui est spécialisée dans le e-learning et la simulation. Enfin, on a eu l'extension de la société PROFERM qui est une société qui produit des menuiseries P.V.C., plutôt haut de gamme, qui a fait une extension de plus de 1 500 m<sup>2</sup> en 2016 et qui a acquis un terrain pour l'extension de son parking, en 2016 ils étaient 70 salariés, ils sont à plus de 110 actuellement. Et enfin, en 2016 on a eu la construction d'un nouveau bâtiment pour la société DEVOS VANDEHOVE sur un terrain qu'on l'avait préempté auprès de la société STERIMA et qui a permis de densifier la zone et de construire un nouveau site de 3 000 m<sup>2</sup> qui vient compléter le site existant et qui reste en activité sur le Parc des Industries Artois Flandres. Nous continuons les actions de promotion avec des publications, avec le site Internet, avec des participations et des salons, avec nos adhésions à des associations ou à EURALENS, pour promouvoir nos activités et nous répondons régulièrement aux appels à projets lancés par Nord France Invest. En termes de performance environnementale, en 2016 on a modifié la Politique Environnementale basée sur 4 axes, je vais vite revenir, mais « offrir un cadre de vie de qualité aux entreprises et aux salariés », ça nous semble indispensable, « préserver les milieux ressources naturelles et la bio-diversité », « contribuer à la réduction de la pollution atmosphérique et à la lutte contre le réchauffement climatique » et enfin, « optimiser l'occupation des sols », c'est une mesure qui s'impose à nous, pour essayer de densifier le Parc des Industries d'Artois Flandres et donc, on a poursuivi le diagnostic faune, flore que l'on mène le C.P.I.E., la Chaîne des Terrils, pour

anticiper les difficultés d'implantation des entreprises qui sont soumises à I.C.P.E.. Donc, 2 slides et rapidement sur le budget qui sont en ligne par rapport aux années précédentes, avec des dépenses de 2 300 000 € l'an dernier et des recettes de 5 000 000 € qui sont aussi issues de la location du Parc Immobilier, qui ont ramené l'année dernière, 1 100 000 €. Voilà, Monsieur le Président, les données principales du SIZIAF pour l'année dernière.

M. ROBERT : Madame, non vous ne pouvez pas intervenir, la séance est une séance publique, le public n'a pas la parole, on vous a laissé la parole tout à l'heure avant le Bureau, donc il faut respecter..... Non, ENEDIS a eu le droit comme vous à prendre la parole en séance de Bureau, non Madame, je vous demande de respecter cette assemblée ou je vais devoir faire la séance à huit clos, donc je ne voudrais pas en arriver là, on a respecté votre parole tout à l'heure en vous laissant vous exprimer avant le Bureau, soyez aussi cohérente et compréhensive par rapport à ça, merci beaucoup, Madame, s'il vous plaît. Je ne voudrais pas avoir à être plus strict dans l'application du règlement. Dans cette séance, y a-t-il des questions par rapport à la présentation qui a été faite par M. LEVEUGLE sur le rapport d'activités du SIZIAF. Madame, s'il vous plaît, je vous demande de cesser votre manifestation, je vais devoir donner la séance à huit clos, je ne voudrais pas en arriver là, Madame. Madame, s'il vous plaît. Allez, on est surtout attiré par le fait que vous perturbez la sérénité des débats, Madame. Y-a-t-il des questions sur le SIZIAF ? Non, André KUCHCINSKI, sur la délibération du SIZIAF, pas de remarque particulière, on peut la mettre au vote ? André.

M. KUCHCINSKI.....

M. ROBERT : Non, on suspend la séance s'il vous plaît et on reviendra quand la sérénité sera rétablie en cette assemblée, merci beaucoup. La séance est suspendue, on va attendre que vous quittiez la salle....C'est comme tout règlement d'assemblée, vous n'avez pas à prendre la parole pendant la séance plénière, sauf si elle vous est donnée. Nous avons eu un échange tout à l'heure, nous vous avons permis d'avoir une expression sur votre cas, voilà. Aujourd'hui, on est dans une autre séance, vous devez aussi vous conformer à ce règlement. Vous pouvez rester sans manifestation, c'est public comme l'a dit Christian CHAMPIRE, mais.....On va revenir dans les débats qui sont à l'ordre du jour de notre assemblée. M. KUCHCINSKI, donc c'est la délibération du SIZIAF.

M. KUCHCINSKI : Donc, le rapport d'activités a été porté à connaissance, donc nous prenons acte de ce porté à connaissance.

M. ROBERT : Merci beaucoup et nous enchaînons avec le Stade Couvert, c'est Jean-Marie PETITPRE, que j'ai vu tout à l'heure, voilà qui en présente l'activité 2016, aux pas de course.

M. PETITPRE : Voilà, donc au niveau du Stade Couvert comme je sais que votre temps est contraint, je vais donc contraindre l'intervention. Donc, surtout que le rapport concerne l'année 2016 et l'année 2016 il y avait encore une bonne partie du Stade qui n'était pas en activité, donc c'est vite fait. Donc, on précise que le Stade n'a jamais été fermé dans sa totalité, il y a toujours eu une partie du Stade qui est restée en activité, la partie hébergement, restauration, formation, séminaire etc...qui a permis de sauver les emplois en place et de sauver le Stade Couvert en lui-même parce qu'il y avait une bonne part des finances qui pouvait être maintenue. Donc, là les assurances ont fonctionné, les réparations sont faites, le Stade est redémarré depuis le mois d'avril 2017 et on va redécouvrir tout l'intérêt et l'attrait de cette structure au travers des manifestations qui vont s'y dérouler. Notamment déjà au mois de novembre avec des gros concerts, les activités sportives qui ont repris depuis le mois d'avril avec des grandes manifestations et préciser aussi, que malgré cette partie, cette parenthèse, on a réalisé quand même 22 000 nuitées au niveau de l'hébergement et je remercie toutes les mairies qui nous sollicitent pour héberger lors des échanges internationaux, etc... Donc, je leur dis merci et surtout continuer et donc l'activité va forcément redémarrer très fort, c'est reparti très fort depuis quelques mois et donc le bilan sera beaucoup plus intéressant au niveau de l'exercice 2017 et encore plus au niveau de 2018 sachant que toutes les sociétés de production nous recontactent et que nous n'avons perdu aucune clientèle et au niveau donc, je précise aussi que les assurances ont pris totalement les travaux en charge et donc que ça ne pèse pas sur les collectivités. Voilà....

M. ROBERT : Merci beaucoup, M. PETITPRE. Des questions ? On en aura plus l'année prochaine, si j'ai bien compris. Oui, M. TRONI.

M. TRONI : Oui, simplement il y a quelque temps lors de différentes réflexions au Conseil du Syndicat Mixte, il avait été envisagé une spécialisation de l'équipement vers un domaine plutôt sportif, plutôt que culturel ou concert etc... Donc, c'est juste pour savoir où en est cette réflexion et est-ce qu'on a avancé sur le sujet ?

M. PETITPRE : Alors pas de souci sur le sujet. On respecte les engagements tenus, c'est-à-dire, on réouvre aux collègues, à l'université, aux lycées donc ce qui avait été souhaité donc ce qui apporte des contraintes pour nous mais on s'est engagé, on le fait et à la demande de tous les élus qui, aussi ont demandé que cette structure puisse être réouverte et à tout le monde, à tout le monde bien sûr des créneaux bien précis et on fait des périodes dans l'année, une période réservée à la partie concert, une période accessibilité à tous les établissements scolaires et pourquoi ? Parce que c'est pour éviter de monter et démonter sans cesse parce que monter et démonter ça coûte et donc pour limiter les coûts, on a défini des périodes qui correspondent aux besoins de chacun.

M. ROBERT : Merci beaucoup. M. EVRARD.

M. EVRARD : Très rapidement, vous dites « les assurances ont pris en charge la totalité des travaux et des réfections à faire » dont acte tant mieux, on s'en félicite mais néanmoins le fait que nous ayons été pendant quelques mois et plusieurs mois absents de l'activité sportive ou festive, est-ce qu'on a une estimation du manque à gagner, des retombées économiques qui n'ont pas pu se faire au niveau du commerce local et de la Communauté d'Agglomération ? Ça serait quand même instructif qu'on puisse avoir cet aperçu-là.

M. PETITPRE : Alors le fait, c'est comme je disais que ce n'était qu'une partie de la structure qui était fermée, il y a une bonne partie qui a continué à fonctionner et avec des retours sur les commerces etc... en termes de restauration pour les différents stages parce que malgré que l'enceinte elle-même était fermée, nous avons fait des stages quelquefois avec le Qatar et d'autres pays qui, ont consommé énormément dans tout le commerce environnant et il n'y a pas eu de réels impacts, ça ne pourrait être que du plus par la suite et le budget a été contraint et bien cerné.

M. ROBERT : Merci beaucoup. M. KUCHCINSKI sur la délibération.

M. KUCHCINSKI : Oui, donc voilà comme le SIZIAF, nous actons que le rapport d'activités a été porté connaissance concernant le Syndicat Mixte de l'exploitation du Stade Couvert Régional.

M. ROBERT : Merci beaucoup. On enchaîne avec le S.M.T., c'est M. SIROP.

M. SIROP : Oui, merci Monsieur le Président, on va donc essayer de tenir dans le délai que vous nous avez donné. Donc, on va essayer donc de ne pas perdre trop de temps. Je rappelle simplement qu'il s'agit du rapport 2016, donc il est un peu ancien aujourd'hui puisque l'exercice 2016 s'est terminé il y a presque un an, il y aura sans doute des sujets qui ne seront pas abordés dans notre présentation puisqu'on présente le rapport 2016, naturellement on sera à votre disposition pour répondre à toutes les questions. Donc, le Syndicat Mixte Transports Artois Gohelle regroupe les 3 Communautés d'Agglomération que vous connaissez : Hénin-Carvin, la vôtre la CALL et puis à l'époque ARTOIS COMM qui a changé au 1<sup>er</sup> janvier 2017 mais à l'époque ça s'appelait ARTOIS COMM, soit environ 600 000 habitants, soit encore 40 % de la population du Pas-de-Calais. C'est 115 communes, c'est en termes de périmètre entre le 7<sup>ème</sup> périmètre d'une autorité organisatrice de la mobilité en France, donc ça n'est pas rien. En 2016, le transport a été confié à une entreprise qui s'appelait KEOLIS donc qui était effectivement en concurrence pour le renouvellement et la convention de Délégation de Services Publics avait été prolongée au 31 décembre 2016 pour la nouvelle convention de Délégation de Service Public qui commence un 1<sup>er</sup> janvier.

M. DESCAMPS : Alors quelques éléments chiffrés sur le réseau TADAO en 2016, nous avons mis en place une tarification spécifique en cas de pic de pollution, celle-ci rentre en vigueur en 2016 mais n'a pas été utilisée avant janvier 2017, déploiement de la vidéo-protection aussi dans près de 150 véhicules du S.M.T., bien en place du Bus à Haut Niveau de Service, des écrans et des caméras vidéo-surveillance ont été installés dans les bus du réseau pour sécuriser tant les conducteurs que les passagers de ces véhicules. Nous avons aussi et surtout animé l'Euro 2016 à travers le transport de près de 12 000 supporters sur la période avec des rotations pour les 4 matchs qui étaient joués au Stade Bollaert et ça les élus du S.M.T. se félicitent du bon déroulement de l'opération et des bons retours qu'on a eu de la part de l'exploitation qui a été faite du réseau de transport en commun.

Comme l'a dit, Fabrice, la Délégation de Service Public qui était de septembre à septembre a été prolongée de 3 mois pour permettre de redémarrer la nouvelle délégation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. En ce qui concerne les fréquentations du réseau TADAO, depuis la nouvelle tarification en septembre 2012, la fréquentation progresse d'environ 7 à 8 % par an, on voit encore sur 2016, à + 6,3 % de validation sur le réseau, pour rappel ça représente environ 60 000 validations par jour. On a chaque jour 60 000 personnes qui valident un titre de transport en montant dans un de nos bus. Ça se traduit par des recettes commerciales en hausse + 2,5 % et surtout des abonnements jeunes et demandeurs d'emplois en très nette hausse + 31% et 21 %, pour rappel, le S.M.T. propose la gamme tarifaire quasiment la moins chère de France si ce n'est pas la moins chère de France avec les abonnements jeunes 5 €/mois ou 50 € par an, bus + TER illimité sur l'ensemble des communes concernées par le réseau TADAO. 2016, a vu aussi la mise en circulation du premier bus hybride TADAO, donc c'est un bus diesel électrique, qui permet de faire des réductions de gaz d'effet de serre assez sensibles et de réduire la consommation du véhicule, donc c'est le premier de longue série, il a été mis en service en fin d'année et circule alternativement sur les 3 agglomérations concernées par le réseau TADAO. Chaque année en septembre, nous effectuons les changements sur le réseau au profit de la rentrée scolaire pour apporter des améliorations au réseau de transports en commun, j'en ai cité deux qui étaient significatives mais il y en a plus d'une cinquantaine chaque année qui sont mis en place, pour rappel c'est un processus long qui débute dès janvier où on interroge les communes sur leurs besoins, on étudie le coût et après on décide ou pas d'instaurer ces modifications en septembre, donc c'est un processus qui va démarrer pour les changements en 2018. Le projet de Bus à Haut Niveau de Services, le projet Bulles, je le rappelle, un projet structurant pour le territoire et la mobilité des habitants du territoire, c'est la création de pas moins de 6 axes dits structurants sur le territoire, 110 km répartis sur 32 communes qui vont offrir à près de 250 000 habitants du territoire une ligne de transports en commun forte, cadencée, respectant les horaires et les temps de parcours, c'est 250 000 personnes à moins de 500 m d'une ligne Bulles, prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Donc, c'est une opération très structurante pour le territoire, pour l'aménagement du territoire et ça fait partie des missions principales qui ont animé l'année 2016 pour préparer l'enquête publique qui a été menée durant l'été et qui a abouti à la D.U.P. en février de cette année.

M. SIROP : Le coût de ce service, le coût de l'investissement porté dans le cadre du B.H.N.S. pas seulement sur l'exercice 2016, je vous rassure, au total c'est un projet à 430 millions, quels ont été les éléments en 2016, on a passé énormément de marchés, qui ont commencé à donner leurs effets et pour certains d'entre-vous leurs pleins effets cette année. On aura un coût définitif naturellement quand tous les marchés seront passés, quand on les aura effectivement exécutés, ce n'est pas Monsieur le Maire de Lens qui me dira le contraire, quelques surprises en exécution. Pour le financement de ce projet, dont vous le verrez ensuite, on avait encore au niveau du Syndicat Mixte des Transports un autofinancement assez intéressant et je vous le présenterai ensuite rapidement qui bien naturellement rentre dans le plan de financement, mais surtout l'effet marquant fin 2016 et 2017 ça a été la signature d'un contrat de prêt avec la Banque Européenne d'Investissements qui a trouvé le projet suffisamment intéressant et novateur pour nous prêter 100 millions à des conditions qui sont assez intéressantes, donc j'insiste un peu sur le sujet, parce que la Banque Européenne d'Investissements notamment dans cette région n'a pas financé énormément de projets notamment en termes d'infrastructures. Donc, c'est quand même pour nous le gage que notre travail, le vôtre, vos décisions ont été en tout cas comprises par des banquiers qui sont des gens qui ont un sens de l'humour, on va dire limité. Merci, Didier. Nous avons également de l'Etat, un certain nombre de crédits qui ont été accordés, donc on a déjà les premiers arrêtés dans le cadre de la loi Grenelle, donc 45 millions, on est toujours en attente de quelques millions ici ou là avec l'Etat qui a un peu tout bloqué, puisque dans le cadre du financement des Grands Projets, on bloque aussi des projets qui sont un tout petit peu moins grands mais on ne désespère pas d'en sortir et puis on a une subvention qui est espérée toujours de la Région à hauteur de 105 millions, 104,8 millions, sur lesquels les discussions sont toujours en cours, on n'a pas de blocage simplement une discussion sur deux choses, premièrement la dépense subventionnable, est-ce qu'ils vont accepter de subventionner, et la deuxième chose qui est beaucoup moins intéressante mais qui est beaucoup plus technique, qui est de savoir si la Région va nous subventionner sur fonds propres ou sur fonds européens FEDER, ce n'est pas tout à fait la même problématique, ceux d'entre vous qui ont géré des fonds FEDER et qui ont eu à en connaître dans leurs collectivités le savent, c'est un tout petit peu plus compliqué. C'est toujours de l'argent et c'est une subvention, on la prend, voilà. Donc, comme le disait Benoît, on a eu une enquête publique, il y a eu deux enquêtes publiques, l'une pour les Bulles dites paires, du côté de Béthune-Bruay, mais je ne vais pas insister longtemps et l'autre pour les Bulles dites impaires, du côté donc de la CALL et de la CAHC, qui ont eu lieu du 16 août au 15 septembre. Alors, je vous le dis tout

de suite, pourquoi le 16 août, parce que c'est les délais qui ont été fixés par la Préfecture, ce n'est pas nous qui avons choisi la date, on voulait faire cette enquête publique avant les vacances et puis les commissaires enquêteurs n'étaient pas disponibles donc ils nous l'ont fait faire du 16 août au 15 septembre, c'est parfaitement légal, mais ce n'est pas nous qui avons choisi la date. On a aussi en 2016, arrêté un certain nombre de principes au niveau du Comité Syndical sur les choix notamment en termes de stratégie foncière, ce qu'on achète et ce qu'on n'achète pas, et comment ça s'organise tout ça, et comment est-ce qu'on harmonise les équipements, notamment les stations. Alors, il y a des choix qui ont été faits d'avoir des stations de Bus à Haut Niveau de Services qui soient identiques sur l'ensemble du territoire. Donc voilà, toute une série de choses comme ça et puis surtout en 2016, on a validé l'idée de principe de recourir à la propulsion hydrogène sur l'une des Bulles qui sera la Bulle 6, malheureusement pour vous, elle sera du côté de Bruay jusqu'à Auchel mais c'est une ligne qui sera exploitée uniquement avec des bus électriques à propulsion hydrogène. En parallèle, puisque ça serait trop simple de faire un B.H.N.S., on a aussi développé un projet de changement de l'information voyageur, un changement de billettique et puis on a entrepris effectivement de revoir les dépôts de bus, puisqu'ils sont aujourd'hui tous hérités des anciennes agglomérations et ils sont tous un peu vieillissants, donc on construit deux sites, l'un que vous connaissez particulièrement pour certains d'entre vous à Grenay, donc à Quadraparc, l'autre à Houdain à côté de Bruay et puis on a revampé, si je puis dire deux bâtiments industriels, en tout cas l'un d'entre eux est déjà en cours de finition, c'est à Béthune et le deuxième sera à l'ancienne usine à four à Hénin-Beaumont, c'est un peu du développement durable puisqu'on réutilise des bâtiments industriels, qui sont aujourd'hui inutilisés. Alors parmi les éléments qui sont plutôt marquants pour le personnel que pour les élus, le Syndicat Mixte des Transports a migré de Hénin-Beaumont où on était installé historiquement, à Lens, pour des raisons qu'il est un petit peu long d'expliquer, qui ont trait essentiellement au grossissement de nos effectifs puisqu'on a effectivement beaucoup de gens qui nous ont rejoints pour la durée du projet, notamment dans les cadres techniques, mais pas seulement, aussi sur les fonctions supports et donc il fallait bien qu'on puisse loger tout ce petit monde et donc on s'est installé à Lens, dans les anciens locaux de Pôle Emploi. Alors, je continue, je vais un peu vite, vous reviendrez sur les sujets, plus vite encore ? Bon, alors on a des comptes qui sont excellents donc je n'en parle pas. On a terminé l'année effectivement avec une augmentation de notre capacité d'épargne brute, ce qui est plutôt bien, mais c'est lié plutôt effectivement à un certain nombre de retard sur nos dépenses. On a une bonne augmentation aussi du produit du versement transport puisqu'on a une augmentation du taux mais aussi une base qui, à notre grande surprise, se maintient bien, ce qui veut dire que les entreprises de plus de 11 salariés se maintiennent bien sur ce territoire, ce n'est pas le collègue du SIZIAF qui dira le contraire. Je vais très, très vite. Donc, vous poserez des questions. Ce sont des chiffres qui sont connus depuis le compte administratif du Syndicat Mixte, donc en fait, on a dépensé assez peu d'argent en section d'investissement en 2016, c'est normal, c'était encore essentiellement des dépenses d'études de définition, un peu de dépenses sur les dépôts mais très peu. En revanche, en 2017 on va effectivement changer complètement de braquer et je vous invite et j'espère un peu plutôt dans l'année 2018 à venir faire l'inventaire de ce qui aura été fait en 2017, mais ce sera beaucoup. On n'a pas mobilisé d'emprunts en 2016, parce que comme je vous le disais, nous avons un fonds de roulement qui était assez intéressant. On vous a mis un slide effectif, mais très honnêtement aujourd'hui on est 65 ou 68, donc on est, voilà, dans une évolution très forte avec beaucoup d'agents contractuels qui sont venus nous renforcer sur la durée des chantiers. Voilà, ce que je pouvais vous dire en quelques mots, très rapidement, très succinctement et en tout cas de manière très aérienne.

M. ROBERT : Merci beaucoup. On ne fait pas le transport aérien, mais pour l'instant. Y-a-t-il des questions sur ces rapports d'activités ? Oui, Pierre CHERET.

M. CHERET : Président, Chers Collègues, nous abordons ce rapport 2016 du Syndicat Mixte des Transports au moment où se tiennent sur le plan national, les Assises sur les Mobilités et sur le plan international, la COP 23. COP 23 d'ailleurs qui, selon les rapporteurs, nous alerte sur le retard pris sur les objectifs du Plan Climat. Au cœur de ces grands débats, nous le savons tous, la question des transports adossée à celle des énergies, sont des enjeux clés. Je résume rapidement, atteindre la neutralité carbone d'ici 30 ans, mettre fin à la vente de voitures qui émettent des gaz à effet de serre d'ici 20 ans et développer une mobilité propre et accessible à tous dans les années à venir. Même si, ici nous savons que s'engager vers plus de transports publics suppose des désagréments liés aux travaux, l'enjeu des déplacements plus propres, moins polluants, moins stressants et sécurisés, moins je dirai, excusez-moi, je me suis trompé, mais moins stressants et sécurisés, mais aussi s'intégrant bien dans nos espaces communaux, cet enjeu dépasse largement le temps de ces travaux. Il s'agit d'obtenir un « mieux vivre » dans un domaine qui touche à nos vies quotidiennes, à notre futur sur le

plan social, écologique et économique. On ne peut pas parler simplement de résilience ou de Troisième Révolution Industrielle si, en même temps, on n'ajoute pas ici de l'air frais comme le font maintenant 27 autres agglomérations en France, qui sont en pointe aujourd'hui sur cette possibilité de redistribuer à leur population le moyen de se déplacer gratuitement. Notre groupe bien sûr, mesure bien que ce projet de B.H.N.S. aujourd'hui, dans sa phase active, met au quotidien l'équipe du S.M.T. dans un temps lourd et important sur le plan humain, technique, financier et administratif comme nous venons de l'entendre de la part du Directeur. Mais dans cette période de chantier, il est impératif de ne pas perdre le contact avec les élus locaux, pour que le respect des populations de proximité soit garanti et que le B.H.N.S. devienne un sentiment d'outil utile plutôt qu'un inconvénient. Sur ce rapport un peu moins exhaustif que les rapports précédents, nous ne retrouvons pas exactement les mêmes infos en particulier sur les mêmes titres, sur les volumes de titres émis, mais sauf que je viens de l'entendre parce que ça a été exposé juste avant, où les parts de modale, ou encore sur les recettes réelles de la billettique. D'ailleurs billettique dont nous savons très bien aujourd'hui, à avoir entendu M. SIROP et son collaborateur, j'ai l'impression même que, notre tarification aujourd'hui proposée, serait même moins chère que la gratuité, donc franchement on a là...Mais enfin, ce que nous ne percevons pas, c'est dans ce rapport le bilan du délégataire précédent et ce qui quand même a marqué la fin de l'année 2016, c'est ce qui aboutit sur le plan financier technique au choix du nouveau délégataire. Rappelons qu'ici, la présence des personnels, des sous-traitants et l'impact sur les choix de cette D.S.P. avaient quand même fait lieu de pas mal de débats. Ce rapport confirme bien entendu deux choses, la première, c'est qu'en cumulés, le fait d'avoir baissé le versement transport depuis 2013, nous nous sommes refusés l'apport de 50 millions d'euros supplémentaires, qui auraient été bien utiles en ce moment. Retourner à 1,8 est donc pour nous un levier essentiel y compris pour les employeurs. La deuxième chose, nous voyons bien que malgré une progression en pourcentage du nombre d'abonnements, nous sommes d'ailleurs satisfaits, nous sommes très loin de créer quand même une rupture d'usage avec l'automobile. Bien sûr, on peut espérer que les futurs cadencements des lignes BULLES apporteront une nouvelle progression. Or, rappelons que sur notre Bassin, 66 % des habitants, soit 1 500 000 personnes font usage d'un véhicule et 2/3 sont des Diesel et face à cela, l'ambition fixée à moins qu'elle n'est changée, par le S.M.T., est d'obtenir 1 à 1 % de report modale, soit environ 30 000 déplacements sur les 2 300 000 déplacements au quotidien, tout mode. Vous le comprendrez, on est loin, on est plutôt dans l'égratignure que dans la rupture. Nous n'allons pas vous faire la litanie des dégâts que nous vivons nous-mêmes, d'ailleurs en venant, c'était déjà la catastrophe, avec les saturations autoroutières ou de stationnement, les pics de pollution à répétition, les familles avec un véhicule par personne pour un emploi et souvent d'occasion ou en mauvais état et bien entendu, le niveau de précarité, de pauvreté, les indicateurs de santé pulmonaire etc... Nous connaissons la situation. Tous ces ingrédients, nous les mesurons. Nous avons, avec le transport collectif en revanche, un véritable outil pour s'attaquer à ça, pour appuyer notre population. Le débat décentralisé sur les mobilités qui vient d'avoir lieu à Loos-en-Gohelle a fait ressurgir à deux reprises cette exigence de rupture avec la dépendance à la voiture, de besoins de mesures fortes et des alternatives réelles pour ne plus subir nos déplacements et participer donc à la baisse des gaz à effet de serre. Le B.H.N.S. cadencé est une opportunité mais ne doit pas être le seul ingrédient, il doit s'accompagner pour nous d'une trame de transport collectif secondaire, bien connecté pour réaliser des déplacements fluides, véritablement alternatifs et n'oublions pas la ruralité. Et enfin, dans ce débat de Loos-en-Gohelle, deux groupes de travail ont avancé l'idée de la gratuité. La gratuité d'accès au bus comme moyen potentiel pour rompre vraiment avec l'usage de la voiture. Vous le savez et notre groupe le renouveau ce soir, à l'instar des débats et des travaux que nous faisons par exemple dans d'autres domaines, sur le logement ou le Projet de Territoire, il nous paraît urgent de nous emparer de cette question de la gratuité. Ce débat n'appartient pas uniquement au Directeur du S.M.T. ou son équipe, au Président, mais d'abord aux élus et à la population de nos 3 agglomérations. Sans être dans la polémique, on ne peut pas nous dire que la gratuité va nous coûter 15 millions, pour rappel nous perdons 10 millions chaque année avec un versement transport qui n'est pas à 1,8, sans connaître la provenance de ce chiffre, sans qu'il y ait eu une réelle expertise, et un débat approfondi sur cette opportunité. Il nous faut saisir pour le bien-être de nos populations, pour leur pouvoir d'achat, pour leur santé, et bien entendu pour l'emploi. Merci de votre attention.

M. ROBERT : Merci beaucoup, M. SION ou vas-y Laurent.

M. DUPORGE : Bon, Monsieur le Président, chaque année, on a le droit aux mêmes questions, elles sont très intéressantes d'ailleurs, M. CHERET et je vous proposerai d'ailleurs, et je propose au Président Sylvain ROBERT d'ailleurs, s'il le veut bien et s'il l'accepte parce qu'on ne traite pas ces questions-là qui sont des questions de fond que vous venez d'exposer avec raison, M. CHERET, on

ne les traite pas en 2, 3, 4 ou 5 minutes, il faut du temps et je pense qu'il y a dans cette assemblée, des Conseillers Communautaires qui s'intéressent aux questions de mobilité, qui s'intéressent au S.M.T. et au B.H.N.S. et ce que je proposerai d'ailleurs au Président, ROBERT, s'il en est d'accord, qu'ici même dans cette salle, donc c'est les conseillers communautaires intéressés et bien on consacre une séance, une matinée, un après-midi, ou une journée entière si vous le voulez, à vous présenter effectivement à débattre sur ces sujets que vous avez évoqués, M. CHERET. Je ne vais pas y revenir sur le fond parce que sinon on en a pour très longtemps, et donc je vous propose qu'on aille véritablement sur des réponses de fond, sur un débat de fond au cours d'une matinée ou d'une après-midi de travail, pour celles et ceux qui le souhaiteraient et je peux vous assurer que sur toutes les questions qui ont été soulevées par M. CHERET, et bien je crois que vous aurez beaucoup de réponses, beaucoup qui vous satisferont d'ailleurs, parce qu'au travers de votre intervention, M. CHERET, je subodore déjà un peu l'orientation que vous souhaitez prendre et donc on va travailler sur cette question-là, si le Président ROBERT en est d'accord, je prendrai l'initiative avec lui, de lui proposer une date qu'il vous soumettra ensuite pour qu'on puisse débattre de cela ensemble plus longuement.

M. ROBERT : M. CHERET.

M. CHERET : Merci, Président et M. DUPORGE, Président du S.M.T. depuis le temps qu'on le demande enfin bon, je crois que l'on peut être satisfait qu'enfin il y ait une ouverture, une possibilité de ce débat. Cela étant dit, j'ai bien noté dans ma déclaration, qu'à l'instar de ce qu'on fait pour le logement, il faudrait quand même qu'on ait des ingrédients, parce que vous voyez, moi j'ai beaucoup de respect pour nos techniciens, nos ingénieurs qui ont des connaissances en termes de finances, en termes d'organisation mais en même temps, je pense que si nous voulons débattre sur ces questions-là, il faut qu'on soit alimenté par des choses bien concrètes, des éléments bien clairs et qui nous montrent s'il y a des opportunités et que s'il y a des opportunités ça doit faire donc l'objet d'un débat politique pour décider si oui ou non, on va vers cette possibilité-là. Si c'est pour faire un débat, et au bout du compte clore les choses en disant « voilà, on a fait plaisir et l'affaire est réglée », non il faut quand même qu'on ait, je dirais des outils pour faire ce débat.

M. ROBERT : M. ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Ce qui a été présenté est très intéressant et l'intervention de notre collègue M. CHERET, va tout à fait dans le bon sens, on voit bien qu'aujourd'hui nos populations s'interrogent sur l'importance des travaux qui se réalisent, évidemment les difficultés qu'il y a à s'accommoder de cette transformation radicale au cœur des villes, tout ça n'est pas simple mais ce que M. CHERET vient de dire et la proposition que fait Laurent DUPORGE sur le S.M.T. et son avenir, nous intéressent à plus d'un point parce qu'il faut donner des perspectives, il faut à la fois indiquer ce qui va se passer dans un délai court et nous expliquer effectivement dans le détail à partir d'un document préalable pour que nous ayons un support avant la réunion si la chose est possible, je ne vois pas comment elle ne le serait pas, puisqu'ici il y a une présentation rapide mais ce sujet, étant donné les sommes investies vaut certainement qu'on y passe un peu plus de temps, il faut qu'on ait un support écrit de ce qu'il se passe, des délais de la mise en œuvre avec le calendrier et ensuite, puisque cela a été évoqué 2020-2030, des connections indispensables, parce que s'agissant par exemple de la gratuité et la question qui se posait, de savoir si on peut le faire ou pas, au-delà, pour ce qui concerne les communes rurales, on a compris que le B.H.N.S. était l'arête du poisson principale et ensuite, il fallait, disons qu'il y ait à chaque fois et des connections qui se fassent par rapport à cette arête et c'est là-dessus que pour nous, la question se pose d'ailleurs prioritairement, c'est-à-dire : Comment donner à ceux qui n'ont pas le B.H.N.S. en face de chez eux, la possibilité de pouvoir y accéder ? » et là, peut-être que la question de la gratuité peut se poser et peut-être, peut-elle se poser plus largement, au-delà, il faut se fixer des perspectives, en disant c'est à 2 ans, c'est à 3 ans, c'est à 5 ans, c'est à 6 ans mais que nous puissions pour le début de l'année prochaine, à la période des vœux, nous expliquer devant nos populations parce que c'est le moment de le faire, sur les investissements consentis, « qui a payé quoi, pourquoi », les résultats que nous en attendons et les développements que nous espérons.

M. ROBERT : Ça rejoint l'intervention de Pierre SENECHAL, la dernière fois. M. DUPORGE.

M. DUPORGE : Oui, juste un dernier point puisque le dossier sera effectivement élaboré, Jean-Marie a tout à fait raison, mais je voudrais dire à M. CHERET quand même que l'animation politique, les débats politiques au sein du S.M.T., ils ont lieu, M. CHERET, alors c'est vrai que vous n'êtes pas le

représentant de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin dans le Conseil Syndical du S.M.T.. Bon, libre à vous peut-être d'en faire partie la fois prochaine, mais c'est au sein du Comité Syndical qui se réunit tous les mois quasiment, que les débats politiques, M. CHERET, ont eu lieu, il n'y a pas eu d'absence de débats sur toutes les questions que vous avez d'ailleurs évoquées, M. CHERET, il y a toujours eu débat de la part des membres qui font partie de ce Comité Syndical et le S.M.T. est un regroupement de 3 agglomérations, chaque agglomération y envoie ses représentants et ce sont ces représentants envoyés par chacune de ces agglomérations qui effectivement débattent et décident au final, ça se passe comme ça mais ayant entendu l'intérêt de ce Conseil Communautaire pour les questions de mobilité, et bien ça ne me gêne pas, bien au contraire qu'il y ait effectivement informations qui soient apportées plus largement aux membres de ce Conseil d'Agglomération de Lens-Liévin mais la décision en tout cas, quoiqu'il arrive, M. CHERET, elle appartient et elle appartiendra encore demain au Comité Syndical du S.M.T..

M. DASSONVILLE : Oui, Monsieur le Président, je ne vais pas revenir sur le rapport d'activités, simplement une petite question que j'ai posée lors de la Commission des Finances où l'on m'a demandé qu'il faudra interpellier le S.M.T., je profite que Monsieur le Directeur soit là, vous avez rappelé Monsieur le Directeur, que vous attendez actuellement certaines subventions qui devraient arriver par contre, les commerçants attendent certains versements et ces versements commencent à se faire longs, est-ce qu'on pourrait avoir une date sur les versements et les dédommagements au niveau des commerçants ? Parce que ça commence à faire très long et je pense qu'ils n'ont pas la même trésorerie que la vôtre.

M. DUPORGE : Mais d'abord, je ferai remarquer que nous avons mis en place, une indemnisation pour les commerçants, c'est une volonté là du Comité Syndical qui a été partagée, ce n'est pas obligatoire, elle ne s'imposait pas au S.M.T. mais nous avons souhaité effectivement que les commerçants qui sont directement impactés par les travaux et moi, je les comprends les commerçants, parce que c'est leur gagne-pain et donc il était hors de question que quelque part nous ayons sur la conscience la disparition effectivement de commerces parce qu'il y avait des travaux et parce que leur chiffre d'affaires se réduit. Nous avons mis en place cette commission d'indemnisation et nous sommes allés plus loin puisque sur la commission d'indemnisation, on fait même des versements anticipés, il y a déjà des versements d'ailleurs qui ont été réalisés. Il y a un dossier à remplir, ça je suis désolé, mais on ne verse pas de l'argent public sans qu'il y ait effectivement de dossiers qui soient réalisés, ces dossiers, on a essayé de les simplifier au maximum, or je ne dis pas qu'on pourrait encore les simplifier mais en tout cas, on a essayé de les simplifier au maximum et on a fait un test pour les remplir, c'est relativement facile quand même, mais il faut quand même un certain nombre d'éléments en particulier comptables, pour pouvoir indemniser et donc on a mis en place ces versements anticipés, un certain nombre de commerçants ont déjà bénéficié de ces versements anticipés d'indemnisation, le Directeur pourra nous en donner le chiffre, il va peut-être vous le donner maintenant.

M. ROBERT : Parce qu'en plus, on est sur l'année 2017, donc il le donnera l'année prochaine.

M. SIROP : On est sur 2017, à ce jour on est sur une quinzaine de dossiers qui ont donné lieu à une avance donc à des commerçants, à des professionnels impactés en tout cas sur le tracé du B.H.N.S., toutes agglomérations confondues et on a aujourd'hui à peu près 82 dossiers enregistrés de demandes d'indemnisation qui ne sont pas tous complets, il y a beaucoup de gens qui ont pris date, donc voilà, on est sur un nombre qui finalement est relativement modeste, eu égard à l'ampleur, ce qui n'empêche pas que la situation soit prise très au sérieux et qu'on soit très attentif à ne pas aggraver des situations qui sont déjà difficiles pour la plupart des personnes concernées.

M. ROBERT : Christian CHAMPIRE.

M. CHAMPIRE : Merci Président, on l'a bien compris, Monsieur le Président du S.M.T. qu'en effet on n'était pas là pour approuver ou pas le compte-rendu mais simplement pour en prendre connaissance et que donc, on ne veut pas vous retirer vos prérogatives, mais simplement à partir du moment où est quand même un petit peu concerné par le S.M.T., on veut avoir un débat apaisé sur le problème de la gratuité parce que l'expression quand même qui a été faite, c'est que la gratuité c'était le moins cher, les tarifs actuels étaient moins chers que ce qu'il y a, à Dunkerque c'est gratuit donc je ne suis pas sûr quand même que les Dunkerquois considèrent que payer 5 € c'est mieux que d'être gratuit, ou alors c'est que je ne comprends pas bien le français, non je vous promets, je ne comprends rien, il n'y a pas

de souci. Simplement, si on fait un débat, on aimerait bien avoir des collectivités et des syndicats de transport qui sont passés à la gratuité pour nous expliquer comment ça s'est fait, parce que je me souviens de débats que nous avons eus par rapport à la Délégation de Service Public pour l'assainissement ou la distribution de l'eau, où on a eu le sentiment à la fin qu'on avait peut-être manqué collectivement de débat et d'expérience de ce qui c'était passé pour avoir un jugement sur le fond et on a vu d'autres collectivités abandonner les régies, revenir aux régies de l'eau plutôt que de rester en Délégation de Service Public. Là, on aimerait bien avoir un panel d'expériences pour voir un petit peu les avancées, les problématiques avec des territoires différents, parce que quand on s'aperçoit que les syndicats de transports qui ont mis en place la gratuité, on a des choses très différentes, avec des endroits très urbains, des zones au contraire très rurales et avec des situations qui ne sont pas du tout comparables. Donc, on aimerait bien avoir un panel, parce que notre ensemble, comme ça a été dit par Jean-Marie est un ensemble avec à la fois des éléments très urbains et des éléments ruraux. Comment on arrive à pallier les deux et avoir un système de transport qui s'applique à tout le monde et qui permet à la gratuité de ne pas simplement profiter aux 250 000 habitants qui sont sur l'arête de poisson principale, mais bien aux 600 000 habitants du territoire.

M. ROBERT : Le débat va être riche, j'ai bien compris par rapport à ce que proposait Laurent DUPORGE. On va prendre la dernière question de Pierre CHERET et après on regardera s'il y a d'autres interventions.

M. CHERET : Ce n'est pas une question.

M. ROBERT : Et bien tant mieux, une remarque, allez.

M. CHERET : D'abord, quand même, M. SIROP a indiqué qu'au niveau, comment je peux dire, la B.E.I., c'est ça ? Banque Centrale Européenne, la B.E.I., c'était dans le rapport, c'est parce que je ne me rappelle plus. Mais en fait, la crédibilité du Syndicat Mixte des Transports n'est pas à démontrer, si on obtient ce genre de chose, c'est qu'il y a du solide, donc notre débat n'est pas, je dirais dans le travail des techniciens, des ingénieurs etc.. C'est nous de leur fixer un cadre et quand on fait évoluer un cadre, vous m'excuserez, mais il me semble bien qu'il faut que les agglomérations abordent ces questions en même temps parce que si, c'est pour nous faire un débat ici ou à côté, ou à l'agglomération de Béthune parce qu'ils n'ont pas envie, nous il faut que ce débat ait lieu dans cette agglomération où le Syndicat Mixte des Transports a ses axes... Donc, ça ce n'est pas rien, donc on doit avoir un débat plus large parce que nous, on va en parler avec nos collègues, nos élus des agglomérations. Déjà, on en a déjà parlé avec eux de cette histoire de gratuité, on n'est pas les seuls et d'ailleurs, il me semble bien qu'il y en a, qui en ont parlé déjà à l'agglomération d'Hénin-Carvin, mais je veux dire que cette question-là, il faut qu'elle fasse quelque chose, qui fasse sens, moi je partage entièrement ce qu'a dit Jean-Marie ALEXANDRE, on a besoin d'outils concrets pour aboutir à un processus, il aboutira à la gratuité, ou il aboutira à autre chose mais au moins, on sera dans un élan de prise de conscience sur des questions de transport.

M. ROBERT : On a bien compris la démarche, la proposition que Laurent DUPORGE a faite.

M. DUPORGE : Je vous soumettrai, Monsieur le Président, une éventuelle date effectivement de rencontre et je rassure M. CHAMPIRE, bien évidemment, on ne va pas venir les mains vides comme on dit, on viendra avec effectivement sur chacune des questions qui vont être débattues, de retour d'expérience tout simplement et sur la gratuité, il y en a et sur la motorisation il y en a et sur réseaux complémentaires, il y en a, on viendra avec tout cela.

M. ROBERT : M. KUHCINSKI pour la délibération, pour clore ce débat.

M. KUHCINSKI : Voilà, le rapport d'activités a été présenté, des remarques ont été formulées, nous actons ces échanges et les prochains rendez-vous également.

M. ROBERT : C'est un formalisme un peu spécial mais un peu habituel mais en même temps, il faut le faire. Le dernier rapport d'activités, merci beaucoup, M. SIROP, pour cette présentation et ce premier rapport d'activités avant le B.H.N.S. pendant les travaux. C'est Territoires Soixante Deux, donc c'est Michel DENEUX, qui nous fait cette présentation, dans les mêmes contraintes que ces prédécesseurs.

M. DENEUX : Merci Monsieur le Président, bonsoir à tous ceux que je n'ai pas pu saluer, je vais essayer d'être efficace. Donc, pour cette année 2016, le travail principal qui a été réalisé dans le deuxième semestre a été d'ajuster le modèle économique de la société, donc j'avais pu en discuter en tout début d'année en présentant mon rapport 2015, donc il s'agissait d'optimiser les charges, charges fixes, on a fermé l'Agence de Calais, on a ouvert une agence beaucoup mieux dimensionnée à Isques, mieux centrée aussi sur les opérations qu'on réalise sur le littoral, un travail quotidien que font toutes les sociétés pour maîtriser les frais généraux et un ajustement des effectifs, on n'a pas remplacé les départs qui étaient prévus. On est passé de 58 collaborateurs en 2015 à 49 collaborateurs fin 2016. L'objectif est de se stabiliser à 50 personnes, ça correspond au modèle économique qui a été mis en place par rapport à la réalisation des opérations et à l'objectif de développement maîtrisé. Sur les produits, une stratégie de développement sur des nouvelles opérations mobilisant peu ou pas de fonds propres, donc plutôt des opérations de construction, des VEFA pour les bailleurs, des VEFA pour la construction des logements ou des petites opérations d'aménagement qu'on réalise dans des délais très courts et surtout l'axe fort de la stratégie, c'est réaliser les projets qui étaient en portefeuille et qui avaient perdu pas mal de temps. Sur les financements, la stratégie c'est rendre mobilisables les fonds propres de la société, c'était un des handicaps qui pesait sur la maison, c'est qu'on avait de l'argent qui était immobilisé sur pas mal de projets. Donc cession du patrimoine propre, on essaye de céder le maximum de tout ce qu'on a, dont on est propriétaire de façon à ce que les fonds propres de la société servent à faire levier pour développer les projets. Sortie des filiales qui ont été créées donc je parlerai des filiales, en fin d'exposé, l'idée c'est de progressivement sortir de toutes ces filiales, encore une fois pour récupérer les fonds propres de la société qui servent à dérouler des projets et encore une fois réaliser les projets parce que réaliser les projets qui sont en trésorerie fortement négative et non financée, c'est aussi récupérer les fonds propres. Et une stratégie de discussion avec les collectivités sur un nouveau modèle de financement des opérations puisque les banquiers nous financent désormais que comme un promoteur. Le financement de l'économie mixte avec des emprunts à long terme pour couvrir des besoins de trésorerie c'est du passé. Donc, on ne peut mobiliser des emprunts que sur des phases opérationnelles et on fait bien apparaître des financements des études générales du portage du foncier amont que sur des fonds propres ou des avances discutées avec les collectivités et encore une fois, c'est pareil, donc financement, et bien réaliser les projets qui étaient en retard, c'est une façon aussi de récupérer, de remonter les trésoreries des opérations qui étaient fortement négatives et qui patinaient un peu. Un des axes aussi qui a été mis en place dès 2013 mais qui s'est amplifié en 2016, c'est l'amélioration de la gouvernance entreprises, donc on a fait fonctionner depuis 2014, un comité d'engagement, c'est-à-dire que les administrateurs sont associés à toutes les décisions pour la mise en œuvre de nouvelles opérations dans un comité d'engagement qui rend un avis formel qui est rendu au conseil d'administration, à chaque conseil d'administration. Donc, chaque nouvelle opération a bien été discutée en amont y compris avec nos administrateurs. Vous avez eu aussi à délibérer pour autoriser le Président à signer un pacte d'actionnaires, c'est quelque chose qui a été mis au point au court de l'année 2016 et qui a été totalement signé début 2017 par la totalité des actionnaires principaux, donc la Communauté Urbaine d'Arras, la CAHC, le Conseil Départemental. Alors, le Conseil Régional doit délibérer pour signer dans les prochains jours. Donc, ce pacte d'actionnaires a mis en place aussi un nouvel outil de gouvernance, c'est le comité stratégique. Le comité stratégique, ce sont des élus des collectivités actionnaires principales, celles qui ont signé le pacte d'actionnaires, qui ne sont pas administrateurs et qui sont réunis avant chaque conseil d'administration pour rendre un avis sur les délibérations proposées par la Direction au Conseil d'Administration. Ces élus peuvent être assistés de leurs techniciens, c'est ce qui fait qu'il y a un vrai travail de partage de culture de l'aménagement et du fonctionnement de la société sur la totalité des projets. Le comité stratégique fonctionne depuis mi-2017. On a continué, donc c'était un chantier dont j'avais rendu compte aussi en début d'année sur les clôtures d'opérations et le traitement des contentieux, c'était quelque chose qui pesait un peu dans l'exploitation de la société. Donc, on a clôturé 11 concessions d'aménagement et deux mandats. Alors, clôturer ça ne veut pas dire, arrêter le projet, ça veut dire quand on arrive au bout du contrat, faire toutes les opérations d'écritures comptables etc...pour que l'opération soit réellement, complètement terminée. C'est un peu fastidieux et en réalité ça passionne personne, donc il fallait le faire pour rattraper un retard important. On a privilégié l'amiable et les solutions partagées sur des contentieux qui étaient levés et en revanche, on laisse continuer les procédures sur lesquelles on n'arrive pas à discuter. Alors l'important, puisque c'est le cœur du métier et c'est ça qui doit nous mobiliser un maximum, c'est la réalisation des projets. C'est en réalisant nos projets qu'on sortira définitivement des difficultés qui ont pu être rencontrées dans les dernières années. Alors, on a réalisé encore 3 500 000 € de recettes à vocation économique dans l'année 2016. On a signé des promesses importantes qui viendront à terme, plutôt en fin 2018, début 2019, donc vous avez pu parler pour

l'opération Alouette par exemple, en ce qui concerne la CALL. On a réussi à céder 1 000 000 € de patrimoine que la société avait en propre, on devait améliorer ces chiffres dans les années futures. On a vendu en matière d'habitat 2 500 000 € de macro lots à des bailleurs ou des promoteurs et pour 5 000 000 € de terrains à bâtir à des particuliers. Le chiffre d'affaires pour l'année 2016, alors le chiffre d'affaires, c'est le volume des recettes de commercialisation, c'est 36 000 000 € et le volume opérationnel, c'est le volume de dépenses sur les opérations pour 2016, c'est 25 000 000 €. La différence ça permet de diminuer l'endettement. Alors des exemples de réalisations significatives pour l'année 2016, c'est les premières constructions sur l'opération du Rang du Fliers qu'on appelle champ Gretz où les grosses premières recettes ont été en 2016 avec les premiers débuts de construction de maisons et de logements sociaux. A Dainville également, premières constructions sur une opération d'aménagement, dont on est particulièrement fier. Un exemple du modèle d'opérations qu'on réalise sans fonds propres, on a construit donc pour Pôle Emploi à Liévin un nouveau bâtiment d'exploitation. La réalisation de cette opération se fait sans fonds propres puisqu'on a signé un bail en l'état futur d'achèvement avec Pôle Emploi, on a trouvé un investisseur avec qui on a signé une vente en l'état futur d'achèvement, on les a quelque part mariés à la fin de la construction et on se retire, ça permet de répondre aux demandes sans avoir à mobiliser de façon durable les capitaux de la société. On a aussi engagé les travaux d'une grosse opération à Billy-Berclau, qui est une véritable recette commerciale, la deuxième phase devrait commencer déjà en 2018. Enfin, une opération qui a fait parler d'elle tout récemment, le Pôle Gare de Libercourt sur lequel on réalisera cette année et l'année prochaine la quasi-totalité des aménagements des espaces publics. Donc, la mise en œuvre de ce modèle économique et la réalisation des projets permettent pour Territoires Soixante-Deux, pour la première fois depuis quelques années de renouer avec des comptes positifs, on a affiché un résultat d'exploitation de 155 000 € et un résultat net de 545 000 €. Rapidement donc l'activité des filiales, la société est encore dans 3 filiales, AXEVIE, celle qui a permis la construction et l'exploitation de l'établissement l'EPHAD, le capital social est de 1 800 000 € réparti à part égale entre Epinorpa, Apréva et Territoires Soixante Deux. C'est une filiale dont la liquidation amiable devrait intervenir l'année prochaine. La SCI Zac de l'An 2000 qui a permis de construire un Pôle Tertiaire dans lequel nous sommes locataires, donc qui continuera son exploitation, il faut attendre encore deux, trois ans d'exploitation avant de pouvoir envisager une éventuelle cession pour récupérer le capital et une partie de bénéfices et enfin une autre S.C.I. qui avait été créée pour construire un petit pôle tertiaire à Liévin, on avait regroupé Pôle Emploi, la Mission Locale et des associations œuvrant dans le domaine de l'emploi. Il faut maintenant relouer une partie des bâtiments qui ont été libérés par Pôle Emploi, pour pouvoir céder aussi le bâtiment et liquider la société. Rapidement en 2017, puisqu'on est fin 2016, je déborde un petit peu et je vais essayer d'aller vite. On continue de mettre en œuvre la stratégie de 2016 sur les modèles économiques, sur la gouvernance et l'objectif, c'est bien de pérenniser le modèle et de tracer une trajectoire de « normalisation », c'est-à-dire qu'on est définitivement sorti des sujets qui ont pu mobiliser tout à chacun les dernières années. Un petit graphique qui, pour montrer quelque part le travail qui a été réalisé depuis 2013 donc en 2013, le moment le plus compliqué. Il fallait couvrir chaque année 10 000 000 € de charges, 10 000 000 € de travail à réaliser sur les opérations et trouver des opérations nouvelles pour maintenir ce volume-là et le capital restant dû pour la société était de 148 000 000 €. La trajectoire qui est écrite aujourd'hui permettra d'avoir un capital restant dû de 30 000 000 € en 2020 avec un volume de charges à couvrir de moins de 5 000 000 € chaque année. Le modèle économique de ce que je vous ai présenté a été audité par le Cabinet Mazars et par nos commissaires aux comptes, de façon à certifier que les prévisions qu'on a mis dans le modèle sont jouables et alimenter les réflexions du comité stratégique. Voilà, j'ai essayé d'être rapide, pour laisser du temps aux questions qui sont forcément nombreuses.

M. ROBERT : Merci beaucoup M. DENEUX, sur cette présentation 2016. Y-a-t-il des questions ? M. TRONI.

M. TRONI : Oui, Président, assez rapidement, vous connaissez tous dans la salle et les collègues, notre position sur la société d'abord ex ADEVIA et maintenant Territoires Soixante Deux. Nous nous étions opposés à un certain nombre de choix stratégiques, un certain nombre de choix financiers à l'époque, souvenez-vous, on ne va pas revenir sur le passé. On demandait à cette époque de pouvoir alléger les opérations, de pouvoir les terminer avant d'en engager d'autres, d'éviter que la société se développe à l'extérieur des départements du Nord et du Pas-de-Calais, d'aller faire des opérations parfois assez loin et on demandait surtout à ce que la société revienne à son cœur de métier, c'est-à-dire l'aménagement de notre territoire et on voit à travers le rapport 2016 et c'est ce que vient d'expliquer Michel DENEUX, que c'est cette trajectoire qui est en train d'être prise, quand c'est bien, il faut le dire et on ne peut que se féliciter de ce renouveau de la société Territoires Soixante Deux.

Alors, c'est vrai qu'on a été parfois un peu dur, mais je pense qu'il le fallait à cette époque, les choix encore une fois, on ne va pas revenir sur ce qu'il s'est passé mais je pense que quand on voit le résultat 2016, c'est quand même la première année depuis 6 ans, 7 ans où on a un excédent, enfin un résultat positif et ça, il faut quand même le souligner, je pense que c'est tout le travail qui a été réalisé par l'équipe de Direction, par les techniciens, par le Conseil etc... Et encore une fois, on ne va pas crier victoire trop vite, je pense qu'il y a encore un certain nombre d'efforts à faire au niveau de la société et je pense que, d'ici quelques années, cette société retrouvera tout ce qu'elle n'aurait jamais dû perdre. Donc, on est satisfait de ce rapport avec toujours cette vigilance de continuer d'œuvrer dans le bon sens et pour notre territoire en particulier, voilà Président.

M. ROBERT : Rassurer à la fois les administrateurs représentants l'agglomération et les censeurs sont là au quotidien auprès des équipes de Michel DENEUX mais Laurent DUPORGE l'avait déjà fait, il faut le souligner de façon peut-être encore plus forte qu'aujourd'hui, le travail qui a été réalisé par Michel DENEUX dans la reprise de la société et de ces équipes, porte aujourd'hui ces fruits, suite à la direction que, collectivement nous avons présentée ici mais qui faisait place aussi à la stratégie élaborée par les équipes de Territoires Soixante Deux, parce que vous avez vu à la fois la stabilité des effectifs certes qui ont subi une cure d'amaigrissement forcée malheureusement, on peut là aussi le déplorer mais qui a permis de maintenir son activité, de maintenir une cinquantaine de personnes dans cette structure. On a là une structure d'économie mixte qui, sur notre territoire peut nous permettre d'avoir aussi des projets à venir, on l'a souligné collectivement mais surtout féliciter les équipes qui ont œuvré au quotidien parce qu'à la fois dans la sérénité de leurs tâches, ce n'était pas forcément quelque chose de facile mais dans les perspectives qui étaient offertes à elles non plus. Donc, merci aussi à cette équipe qui a su relever le défi tel que ça a déjà été évoqué ici, mais peut-être pas en séance plénière, je pense qu'il faut le faire au moment où l'on est dans une partie peut-être un peu charnière de l'activité de la SEM. Y-a-t-il d'autres remarques ? Non, M. KUCHCINSKI pour le traditionnel mot de la fin.

M. KUCHCINSKI : Oui, donc nous actons le rapport d'activités de la SEM Territoires Soixante Deux, on note le modèle économique choisi, la gouvernance, l'évolution de la SEM mais aussi surtout le retour à l'excédent, voilà.

M. ROBERT : Merci beaucoup à l'ensemble des intervenants pour la qualité de leurs présentations et à leurs équipes pour le travail qui a été réalisé au cours de ces dernières années. Y-a-t-il des remarques sur le procès-verbal de notre dernière réunion du 26 septembre ? Non, on considère qu'il est adopté. Vous avez également les décisions prises en vertu des délégations qui me sont données au titre des articles L2122-22 et L 5211-10 du C.G.C.T., y-a-t-il des remarques sur ces décisions ? Pas plus et bien on passe à l'examen des délibérations dans l'ordre du cahier de délibérations, donc avec la 1<sup>ère</sup> qui est pour M. DUPORGE.

M. DUPORGE : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, vous savez que la Zone Industrielle de l'Alouette connaît actuellement une extension et des travaux de viabilisation sont d'ailleurs en train de se finaliser et comme la Convention Publique d'Aménagement devait se terminer en 2018, il vous est proposé de manière à terminer à la fois les travaux mais aussi la commercialisation et je rappelle qu'effectivement nous sommes déjà en pré-contrat avec PARCOLOG sur 27 hectares avec VIRTUO sur 16 hectares, avec aussi la branche immobilière de la Poste d'ailleurs pour un peu moins de 10 hectares, si j'ai bon souvenir. Voilà, il vous est proposé pour terminer tout cela, de prolonger de 3 ans cette durée de Concession Publique d'Aménagement, de CPA avec TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX.

M. ROBERT : Pas de remarque ? Ah ! M. EVRARD, vous demandez un vote ? C'est ça ? Alors pour la délibération n°1, vote pour ? Merci. Abstention ? 5. Vote contre ? Pardon.

M. TRONI : Oui Président, on n'a pas eu le temps de le dire, on ne prenait pas part au vote même s'il y a quelque chose de positif qui sort de ce rapport, mais on continuera de ne pas prendre part au vote.

M. ROBERT : Donc d'accord, sur les votes, on notera que le Groupe Communiste ne prend pas part au vote, 5 abstentions et le reste en vote pour. Merci, la délibération n°2, toujours M. DUPORGE.

M. DUPORGE : L'avis que nous avons à formuler sur les dérogations au repos dominical suite à la loi du 6 août 2015 lorsque M. MACRON était encore Ministre, il est devenu depuis Président de la République et nous avons donc à formuler un avis lorsque effectivement le nombre de dimanche ouvert excède 5 et donc la Communauté d'Agglomération et bien lorsque ça excède 5 doit être consultée. Et donc, il vous est proposé avec le courage qui nous caractérise et bien que nous prenions une délibération de portée générale en disant qu'il appartient à chaque commune de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et bien de déroger ou non au repos dominical effectivement si cela excédait 5 dérogations.

M. ROBERT : Même position que l'année dernière, chaque commune devant délibérer par la suite.  
M. TRONI.

M. TRONI : Oui, Président, on aura également la même position, simplement nous persistons à dire que l'extension du travail le dimanche est tout, sauf une bonne chose. Elle témoigne d'un alignement sur l'exigence Européenne d'une plus grande flexibilité de l'organisation du travail qui implique la destruction des droits sociaux des salariés. Persister à faire croire que travailler le dimanche n'est possible que sur la base du volontariat, c'est nier le rapport de force patronat/salariat qui s'exerce au sein des entreprises quelles qu'elles soient dans une période où le chômage est à un taux très élevé. Contraindre les salariés à travailler le dimanche, c'est également mettre à mal leur vie familiale, le temps passé avec les enfants sans compter les dépenses liées aux frais de garde de ces derniers. C'est aussi attiser une concurrence entre les grandes surfaces et les petits commerces locaux déjà bien fragiles et nous savons déjà que les derniers en sortiront perdant. Quant au résultat, aussi bien en termes d'emplois que de bénéfice, certaines études menées en Europe attestent de résultats plus que mitigés, voire négatifs. Vous connaissiez déjà notre position sur l'extension du travail le dimanche, la réaffirmer c'est rappeler non seulement notre proposition farouche à ce qui constitue un retour en arrière pour les salariés mais également souligner que la régression généralisée des droits sociaux est aujourd'hui encore à l'œuvre. Nous avons vu Emmanuel MACRON à l'échauffement en tant que Ministre, son élection lors des dernières Présidentielles, lui donne aujourd'hui l'occasion de donner toute sa mesure en la matière et il ne s'en prive pas, en témoignent les attaques féroces menées contre le Code du Travail et le mépris affiché tant à l'égard des salariés que des Syndicats et donc nous maintiendrons notre position contre le travail du dimanche.

M. ROBERT : Je mets donc au vote la délibération. Vote pour ? Merci. Abstention ? Donc avec 5, vote contre ? C'est bon, merci beaucoup. La délibération n°3, c'est François LEMAIRE.

M. LEMAIRE : Oui, merci Monsieur le Président, mes Chers Collègues, il vous est proposé de répondre à un appel à projets qui est lancé par la Région, qui souhaite accompagner les opérations d'accession à la propriété sous réserve qu'il s'agisse d'opérations innovantes et bien évidemment qu'il s'agisse également d'opérations accessibles sur le plan financier. Vous le savez l'accession à la propriété est un enjeu important sur notre territoire, c'est d'ailleurs un objectif fort de notre P.L.H. puisqu'il s'agit de permettre le parcours résidentiel de nos concitoyens bien évidemment dans notre territoire, dans nos communes mais également d'attirer des ménages extérieurs sur notre territoire. L'enjeu est d'ailleurs encore peut-être plus fort sur le parc ancien puisque nous le savons ce parc ancien est souvent attractif pour nos populations modestes, mais malheureusement il est bien souvent en mauvais état et nécessite des travaux de réhabilitation importants. C'est pour cette raison que nos services vous ont proposé de répondre à cet appel à projets régional en ciblant le parc ancien mais également en proposant un accompagnement global des accédants à la propriété dans le cadre de ce dispositif. En sécurisant leur projet sur le plan juridique, en le sécurisant sur le plan financier mais également en le sécurisant sur le plan technique, c'est-à-dire en les accompagnant sur la définition du programme de travaux qui sera à réaliser. Pour ce faire, nous vous proposons de nous associer avec les partenaires qui sont les nôtres, l'Espace Info-Energie, l'ADIL sur le plan juridique, l'APES en ce qui concerne l'auto-réhabilitation pour le volet des travaux énergétiques tout cela bien évidemment en ciblant les ménages modestes, c'est-à-dire celles et ceux de nos concitoyens qui ont des ressources inférieures au dispositif PSLA. La délibération de ce soir est une délibération de principe, puisque nous aurons à détailler, à préciser le dispositif dans le cadre d'une prochaine délibération qui interviendra en début d'année. De façon plus globale mes Chers Collègues, en accord avec le Président, nous souhaitons également lancer au cours de cette année 2018 une réflexion commune, quand je dis « les communes », c'est « avec les communes », avec les opérateurs de l'accession à la propriété sur notre territoire, et bien une réflexion au cours de cette année 2018, que là encore nous puissions étudier la façon dont nous pourrions dupliquer ce dispositif accompagné plus globalement

l'accession à la propriété dans notre territoire. Le tout, nous le savons bien dans un contexte gouvernemental qui ne nous est pas vraiment favorable puisque vous l'avez certainement entendu dans l'actualité, le P.T.Z. a été sérieusement remis en cause, fort heureusement il semble sauvé pour les deux, trois années qui viennent, notamment dans les zones détendues, les zones B2 et les zones C qui représentent 60 % de l'accession à la propriété et c'est important pour un territoire comme le nôtre et bien évidemment les interrogations qui pèsent aujourd'hui sur l'A.P.L. accession. Pour autant, je vous propose de répondre favorablement à cet appel à projets.

M. ROBERT : Tout à fait, ça sera la première étape. Des remarques, des questions ? Oui, Pierre.

M. CHERET : Oui, une remarque très rapide, ayant assisté à la commission où on a présenté le projet, j'ai fait la remarque suivante c'est qu'en fait voilà, on a à faire des gens qui ont des revenus plus modestes qui se sont engagés dans je dirais, l'achat d'une maison donc pour rembourser la maison et là il s'agit aussi après si on veut obtenir la bourse, je crois que 6 000 €, c'est ça maximum, c'est aussi-là de faire part aussi d'un engagement en même temps personnel soit dans un crédit supplémentaire pour faire les travaux, donc ce qui fait qu'à un moment donné, lorsqu'on voit les plafonds de ressources PSLA, à mon avis l'entrée est étroite, or, elle n'est pas impossible y compris le faire, c'est bien et en même temps ça pose question parce que va-t-on avoir vraiment beaucoup de gens qui rentreront dans ce cadre et n'y aura-t-il pas des hésitations à s'y engager parce que bon... Moi j'ai fait la remarque et tu en as parlé François, c'est la question, on a des permanences ADIL dans les communes où commence SOLHIA, etc.. C'est quand même de déléguer à ces gens-là la possibilité de proposer à ceux qui viennent dans ces permanences, cette potentialité. Donc, on a des outils là-dessus mais je le dis, bon après il y a l'accompagnement dont tu parles, c'est vrai que quand on est dans un projet aussi important et qu'on n'a pas beaucoup de moyens, être accompagné ce n'est pas inintéressant mais après c'est la proportion, parce que d'après ce que j'ai compris, il y aurait 50 possibilités ? On offrirait 50 possibilités seulement. Donc, c'est un début alors donc continuons le combat.

M. ROBERT : Une demande de vote ? Non. C'est un début mais on a déjà comme l'avait évoqué François les structures qui seront présentes et sur lesquelles on va s'appuyer. Il faut à la fois s'appuyer sur les compétences dans les communes, sur les compétences des partenaires pour que le dispositif soit vraiment efficace. La délibération est donc adoptée. On change de thématique, la délibération n°4, c'est Philippe DUQUESNOY.

M. DUQUESNOY : Et bien merci Président. Mes Chers Collègues, nous parlons depuis maintenant quelques années d'un CLEA, d'un Contrat Local d'Education Artistique et à ce jour, les conditions me semblent-elles réunies. Alors un CLEA, plusieurs partenaires, la DRAC bien entendu mais aussi l'Education Nationale et l'entité qui va s'investir avec eux, c'est donc notre Communauté d'Agglomération. L'objectif de ce CLEA, c'est permettre à tout le monde de fréquenter les œuvres, les artistes mais aussi nos différentes structures, de se livrer à une pratique bien entendu artistique mais aussi s'approprier toutes les ressources culturelles que nous avons sur notre territoire. Le principe, je serai assez lapidaire, vous vous en doutez bien, c'est l'établissement d'une résidence mission et cela pour 4 mois par an, avoir 5 artistes possibles travaillant sur un projet culturel bien entendu. Alors la production de cette mission et bien bénéficierait vous vous en doutez bien, à nos populations. Alors ces projets sont pour 3 ans et pourraient commencer en septembre 2018. Néanmoins pour 3 ans jusqu'en juin 2021, trois saisons scolaires. Bien entendu, il est nécessaire d'assumer la coordination de tout cela et d'assumer non seulement le contenu mais aussi le déploiement de la mission et cela dès 2017, c'est-à-dire cette année pour un démarrage en septembre 2018. Actuellement la DRAC octroie 17 500 € pour la création de ce poste de coordinateur mais aussi 15 000 € pour une aide au démarrage. Alors la CALL s'engage dans la coordination du dispositif bien entendu, les dépenses seront imputées au chapitre, je ne l'ai pas noté, 011 un truc comme ça et je vous propose donc suite à l'avis favorable qui a été donné par la commission, d'autoriser le Président à signer ce Contrat Local d'Education Artistique pour les 3 années prochaines et solliciter toutes les subventions possibles et en particulier à la DRAC, relatives à la création de ce CLEA mais aussi de signer avec les artistes, les différents contrats et conventions y afférents.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de remarque, pas de demande de vote ? C'est adopté. On continue avec la 5.

M. DUQUESNOY : Et bien la 5 concerne un appel à projets du Vidéo Mapping Architectural. Il est proposé en lien avec la programmation du 5<sup>ème</sup> anniversaire du Louvre Lens mais aussi l'inscription du Bassin Minier à l'Unesco d'avoir un Vidéo Mapping Architectural, en gros c'est un son et lumière et il serait projeté sur la façade de la Faculté, j'étais un peu lapidaire en disant que c'est un son et lumière, j'ai vu des sourires. Comment, à oui, le Mapping. Donc son et lumière, Michel son et lumière et il serait projeté sur la façade la Faculté Jean Perrin. Nous savons tous que le tourisme, la culture mais aussi le développement économique sont intimement liés et crée une véritable dynamique pour notre territoire, d'ailleurs ça a été relevé par notre Projet de Territoire. Alors ce Vidéo Mapping, ce son et lumière pourrait avoir lieu le 8 et le 9 décembre soit le 8, soit le 9, soit les deux, je pense que le coût des opérations nous préciserons les choses, n'est-ce pas Président ? Je pense que ce seront les deux jours. Et afin de profiter de l'engouement de ce 5<sup>ème</sup> anniversaire du Louvre-Lens mais aussi du Trail Urbain dont nous avons parlé tout à l'heure qui devrait lui avoir lieu le 9, c'est ça ? Cette randonnée, cette course urbaine qui est programmée dans ces mêmes jours. Alors le thème de cette vidéo, de ce son et lumière pourrait être mais je ne sais pas, j'en parle comme ça, le Bassin Minier d'hier à aujourd'hui avec une projection d'une durée, de ce petit film qui serait projeté, ce son et lumière durerait à peu près 8 minutes, il serait, bien entendu, répété plusieurs fois dans cette même soirée, toutes les heures, il pourrait être projeté ce qui ferait à peu près 11 projections dans la soirée. Et donc un appel à projets a été lancé sur la base d'une enveloppe de 60 000 € qui a été inscrite au budget de cette année d'ailleurs. Les commissions Cohésion Territoriale et puis Economie et Attractivité ont donné un avis favorable à ce projet, donc il vous est demandé, Chers Collègues, d'autoriser le Président, non seulement à signer les conventions et pièces qui vont bien, ça ira comme ça mais aussi avec l'artiste ou les artistes qui seront retenus lors de cet appel à projets. J'en ai terminé, Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci, M. BOUCHEZ a demandé la parole.

M. BOUCHEZ : J'aimerais simplement pour me réjouir de voir que nous sommes tous à l'instant des grands défenseurs de la pureté de notre langue et que nous allons tous lutter contre la pollution par une langue non européenne, la langue de M. TRUMP entre autres. Merci à tous.

M. ROBERT : C'est pour ça que Philippe DUQUESNOY a rectifié sur le son et lumière.

M. DUQUESNOY : Oui, j'avais prévu de le faire dans ma tête et en fin de compte, je l'ai oublié après, heureusement que les voisins m'ont fait un rappel.

M. ROBERT : Bien, Bernard.

M. BAUDE : Oui, notre langue elle est belle mais on disait que quelquefois on fait de prose sans le savoir, ou de la poésie sans le savoir. Avec cette délibération, on ne fait que la prose, on ne fait pas de la poésie, parce que la vraie difficulté, c'est, et on avait vu une intervention de ce type il y a un an, la vraie difficulté c'est qu'on prend que la moitié du problème. Le problème il est quoi ? C'est de créer un évènement pour les visiteurs extérieurs donc ça va de soi qu'il faut le coller dans un périmètre proche du Louvre, ça c'est la moitié du problème et c'est réglé, c'est une belle initiative, mais si on l'avait pris dans la globalité, c'est-à-dire osons faire de la poésie, nous nous contenterons pas de prose. On aurait dit aussi qu'on a un autre problème, c'est l'engouement de notre population pour le Louvre autour du 5<sup>ème</sup> anniversaire et il fallait avoir l'audace, en plus avec un budget comme celui-là, on aurait peut-être pu travailler sur des solutions, avoir l'audace de s'étendre à l'extérieur aussi pour notre population. Vous voyez, ce n'est pas une intervention contre la proximité, ni contre la centralité, c'est une intervention pour dire qu'elle ne se suffit pas à elle-même. Alors, il faut espérer qu'avec la délibération qui précède, avec la possibilité d'accueillir 5 résidences etc... qu'on ira, qu'on osera cette fois-ci ne plus se contenter de prose mais faire de la poésie.

M. ROBERT : Sachant que le Louvre dans son programme, est lié au 5<sup>ème</sup> anniversaire, a déployé également toute une autre série d'animation plus en lien avec son public majoritaire parce que quand vous voyez que près de 60 % du public du Louvre est un public régional. Donc, voilà c'est aussi un élément qui s'inscrit dans un ensemble et il y a un projet, un programme plus global qui a été réalisé par le Louvre dans le cadre du 5<sup>ème</sup> anniversaire et donc nous, c'était notre participation qu'on proposait pour dire donner aussi un autre élan, un autre essor à cette manifestation. Il y a une demande vote ? Non. Oui Pierre.

M. CHERET : Petite intervention parce que je pense, que ce que vient de dire Bernard a toute sa logique et son opportunité, moi qui étais un temps à la Culture à Avion, il me semblait bien que, lorsque le Louvre est arrivé, on pensait qu'on allait avoir des relations privilégiées dans chaque lieu, tel que Médiathèque, Espace Culturel, etc... et d'avoir y compris des conventions entre le Louvre et ces lieux, et à mon avis, là on est au bout de 5 ans, à mon avis, il y a besoin peut-être qu'il y ait des choses, parce qu'il me semble bien qu'il y a des conventions avec Lens, etc... mais je pense que puisque je me souviens d'avoir fait un projet complet pour expliquer ce qu'était le Louvre dans la Médiathèque de l'Agglo et où on avait fait venir, je ne sais pas, presque 200 ou 300 gamins venant voir un peu et donc on a notre contribution, on a notre apport sur la force et le rayonnement de ce lieu y compris à partir des gens qui sont à côté et dans l'agglomération.

M. ROBERT : Sans extrapoler parce qu'on s'écarte un peu du sujet, mais on a signé en début de mandat avec Philippe au sein du Louvre, une convention EPCC pour que l'ensemble des scolaires de l'agglo puisse avoir accès, puisse avoir des relations privilégiées, donc on a ciblé un public scolaire à ce moment-là, mais le travail a été fait, et c'était une des premières conventions que Philippe a signée en début de mandat. En dehors de cet événement lié au 5<sup>ème</sup> anniversaire et je peux vous assurer que Marie LAVANDIER, la Directrice est vraiment dans cette optique-là, pour elle la réussite du Louvre sera pleine et entière si la réussite qui était celle de la mobilisation populaire pour permettre au territoire de défendre la candidature pour accueillir le Louvre, on se retrouve aujourd'hui, 5 ans après et donc toute la démarche qu'elle a voulu engager, Philippe en est le témoin en Conseil d'Administration, se retourne maintenant vers les habitants dans leur grande diversité mais aussi pas forcément que géographique, il faudra s'étendre par rapport à l'implantation du Musée pour que ça soit vraiment les premiers ambassadeurs du territoire et du Louvre en particulier. On est dans cette logique-là, mais il a fallu sur les trois premières années peut-être structurer l'établissement et lui permettre d'avoir son rythme de croisière. Depuis un an et demi que Marie LAVANDIER est là, elle a cette même philosophie, cette même volonté.  
Philippe, tu voulais ajouter quelque chose ?

M. DUQUESNOY : Oui, simplement les communes peuvent directement signer des conventions pour leur CCAS, pour leur service jeunesse avec ce Louvre Lens.

M. ROBERT : Christian.

M. CHAMPIRE : Si je lis bien ce qui nous est présenté, l'appel à projets, il n'a pas encore été lancé pour le mois prochain ?

M. ROBERT : L'appel à projets est commencé.

M. CHAMPIRE : D'accord. Et comme c'est un son et lumière qui est vidéo projeté si j'ai bien compris, ça doit pouvoir se projeter ailleurs que sur la façade.

M. ROBERT : Non, parce qu'en fait, il utilise le support pour pouvoir en fait faire bouger, faire bouger les murs ou des trucs comme ça et utiliser. Ce n'est pas un écran devant la faculté....

M. CHAMPIRE : Non, ça j'ai bien compris.

M. ROBERT : L'écran est unique, sauf s'il y a une deuxième faculté qu'on ne connaît pas ailleurs mais en fait il faut utiliser vraiment les mêmes reliefs pour pouvoir avoir le même effet. Tout est calculé par rapport à la projection, les séances de projection, les effets qui sont recherchés.

M. DUQUESNOY : Oui, il suit vraiment les contours, si tu veux du bâtiment et puis les emplacements des fenêtres aussi pour faire son animation. C'est assez compliqué, on ne peut pas le reproduire sur un autre. C'est un film unique.

M. ROBERT : On ne met pas au vote, c'est adopté, merci beaucoup. On finit sur cette partie culturelle avec la délibération 6, toujours Philippe.

M. DUQUESNOY : Oui, Monsieur le Président, c'est à propos du dispositif médiateur au cinéma. En effet la Région souhaite accompagner les territoires pour la mise en place d'aide à l'emploi de médiateur au cinéma. Sachant que celui-ci, le cinéma bien entendu, est la première pratique de loisirs

mais aussi culturelle, et pour cela à très large public. Cela cadre parfaitement avec la prise de compétence culturelle, bien entendu de la CALL et sa volonté de développer la démocratisation des pratiques culturelles. Alors concrètement, 3 cinémas sur notre Communauté d'Agglomération, le Familia à Avion, l'Arc-en-Ciel à Liévin et le Prévert à Harnes. Le Conseil Régional prend en charge 75 % du coût du médiateur et cela à hauteur de 25 000 €, plus 10 000 € pour les charges et cela bien entendu sur 3 ans. Sa mission par contre, il faut en parler, c'est tout public et principalement pour le jeune public. C'est l'éducation à l'image, l'animation des salles, la programmation hors les murs et puis aussi la mise en réseau et la communication. Bien entendu tout ça, c'est avec la collaboration des services culturels des communes cela va de soi. Vous avez le budget prévisionnel qui est aussi sur cette délibération, il est proposé, bien entendu, que le Président puisse déposer le dossier de candidature déjà, ça ne veut pas dire que nous serons retenus et puis de signer toutes pièces de ce dossier et puis les contrats avec non seulement la Région, mais aussi avec le coordinateur lui-même.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est adopté. Jean-Pierre BLANCART, la n°7.

M. BLANCART : La D.S.P. de 2013 a prévu la mise à disposition de chèques pour les abonnés en difficulté. Il s'agit aujourd'hui d'acter le montant de 92 800 € consacré au programme 2017, d'abonder ce budget de 2 150 € de 2015 non consommé, ce qui fait un total évidemment de 94 950 €, de fixer la clé de répartition de la dotation pour 2017, entre les 36 communes, la même que d'ordinaire et enfin de fixer l'acompte de 2018 à 70 % du budget 2017 soit 64 930 € dès ce 1<sup>er</sup> janvier.

M. ROBERT : Merci beaucoup, c'est adopté. On passe sur la partie suivante, la n°8, Maryse LOUP.

MME LOUP : L'apprentissage est l'une des modalités de la formation professionnelle initiale. Il permet l'acquisition de savoir et de savoir-faire en situation de travail et, est soutenu par des périodes de formation en centre de formation. En cela, il est une voie efficace pour l'insertion dans l'emploi. Le taux de réussite aux examens dans cette voie de formation est proche de 80 % et plus de 60 % des diplômés occupent un emploi 7 mois après leur sortie de formation. Il est donc proposé à la CALL de s'inscrire dans la démarche et d'accueillir des apprentis placés dans les directions. Le choix issu des services sera opéré sur une proposition dûment motivée.

M. ROBERT : Merci beaucoup, pas de remarque ? Bruno.

M. TRONI : Oui, simplement Président, nous savons et nous connaissons la volonté de l'Etat mais aussi de la Région de s'engager fortement sur l'apprentissage, concourir à la formation des jeunes, les guider dans la découverte du monde professionnel et les aider dans leur choix, c'est une noble tâche. Ceci étant, le développement de celui-ci n'a de sens que s'il s'inscrit réellement dans un objectif d'insertion professionnelle. Nous savons tous l'impact que peut avoir pour les collectivités, pour les associations et donc pour notre population la décision arbitraire du gouvernement de supprimer bon nombre de contrats aidés. Nous espérons mais nous en sommes quasi sûrs, Président, et vous allez nous le confirmer, qu'il ne s'agit pas ici de palier la disparition de ces contrats mais bien d'inscrire les jeunes dans un véritable parcours professionnel. De même, nous aimerions savoir sur quel type de métiers pourrait être concerné et s'il y a eu une réflexion quant aux débouchés qui pourraient leur être proposés en fin de parcours au sein de notre collectivité, par exemple dans le cadre prévisionnel des emplois et des compétences.

M. ROBERT : Ce n'est pas du tout la solution de substitution aux emplois aidés. On est vraiment dans une logique d'accompagnement des jeunes, qui, pour l'instant au terme de cette délibération, nous permet d'offrir cette possibilité-là, ce qui pour l'instant est impossible au niveau de la collectivité. Donc, c'est ce que disait Maryse sur des besoins qui viendraient à être identifiés dans les services. Dans le cadre des recrutements de satisfaction de ces besoins complémentaires, de ne pas se couper cette possibilité, parce qu'on le voit bien à la fois dans les dispositifs peut-être d'accompagnement dans la région, mais on le voit bien aussi, dans les demandes qui nous parviennent, je ne vais pas dire régulièrement mais quand même de façon assez spontanée, on a des demandes, des moments, de jeunes qui recherchent des terrains d'expérimentation pour leur apprentissage qu'ils ne trouvent pas forcément toujours dans le domaine privé. Donc, c'est de ne pas se couper cette possibilité-là, et surtout pas de faire un dispositif palliatif aux emplois aidés assez limités en nombre au niveau de la collectivité même si on peut toujours avoir cette solution-là et qu'on peut la déplorer dans la position du gouvernement et qui touche beaucoup plus les communes. Là, on est sur une corde

supplémentaire à notre arc dans le cadre des procédures de recrutement. Maryse, tu veux ajouter quelque chose ?

MME LOUP : J'allais dire la même chose, c'est-à-dire qu'en fait, il s'agit d'avoir un cadre défini et après évidemment de travailler de façon beaucoup plus réfléchié mais il fallait au moins avoir le cadre de la délibération pour pouvoir aller plus loin.

M. ROBERT : Pas de demande de vote, c'est adopté. On continue. Maryse pour la délibération n°9.

MME LOUP : Oui, donc il s'agit de la création d'un emploi pour la Direction de la Communication, un chargé de l'information de la Communication. Voilà, il apparaît que dans le cadre de l'organisation de la Direction de la Communication et la mise en œuvre du projet de territoire, il apparaît nécessaire de renforcer le service en recrutant un Chargé d'information et de communication qui sera rattaché au Directeur, gèrera et assurera le suivi des actions et opérations de communication liées aux événements. Il s'agit donc d'autoriser le recrutement d'un Chargé d'Information et de Communication.

M. ROBERT : Pas de demande de vote, des remarques ? C'est adopté. La délibération n°10 et là aussi on part un peu dans le même style que la délibération sur l'apprentissage. On a engagé des créations de poste qui peuvent être pourvus en interne et qui sont pour certains des réaffectations liées au nouvel organigramme, sans changement de personne mais on veut se garder la possibilité pour gagner du temps, peut-être dans certaines procédures, qui ne trouveraient pas en interne qui ne trouvera pas de fonctionnaires, d'ouvrir les postes éventuellement à des contractuels. La délibération a uniquement pour principe de pouvoir dans le cadre des postes actuellement ouverts de se donner la possibilité si on n'avait pas de candidature interne ou de candidature de titulaire de la fonction publique qui pouvait satisfaire à ces postes de se garder la possibilité de recruter des agents contractuels, ce qui n'est pas une obligation mais qui est une possibilité supplémentaire comme pour les contrats d'apprentissage. Pas de remarque ? Bruno.

M. TRONI : On s'aperçoit que c'est beaucoup de postes de catégorie A et il faut faire aussi attention que dans les services, ça ne soit pas fait au détriment des catégories B et C où on a besoin aussi de techniciens, de B et de C pour que les services puissent fonctionner correctement. Donc, c'est simplement cette remarque-là.

M. ROBERT : Quand on est sur des catégories C, on ne peut pas avoir recours à des contractuels, donc on n'est pas dans la même logique. Là, on est sur les postes de catégorie A, qui sont dans un autre mode de fonctionnement, parce qu'on est obligé de passer les délibérations si on peut avoir des contractuels. On est aussi, vous regarderez les postes, certains changent d'intitulé mais gardent les mêmes personnes, mais voilà on se garde sur l'ensemble des possibilités d'être transparents sur cette délibération. Pas de demande de vote ? C'est adopté. Les délibérations suivantes donc ont déjà fait l'objet des présentations tout à l'heure, donc c'est M. KUCHCINSKI qui les a rapportées, garder le rythme de tout à l'heure peut-être pour la délibération n°15.

M. KUCHCINSKI : Alors, délibération n°15, on peut la grouper avec la 16, puisqu'il s'agit de deux délibérations pour maintenir nos délégués aux Commissions de Suivi de Site, la première délibération pour l'entreprise de fabrication plastique STYROLUTION à Wingles et de maintenir MME Maryse LOUP dans son poste de déléguée titulaire et M. Nicolas BAYS dans sa qualité de délégué suppléant. Pour la deuxième commission de Suivi de Site, il s'agit d'entreprise NORTANKING à Annay-sous-Lens, donc un dépôt pétrolier, donc de maintenir notre déléguée, MME Laurence WATTIEZ concernant cette entreprise. Voilà, Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup M. KUCHCINSKI. Des demandes de vote pour ces deux délibérations ? On peut entériner. 15 et 16, c'est fait, merci beaucoup. M. ALEXANDRE Jean-Marie pour la 17.

M. ALEXANDRE : Oui, il s'agit de voter l'allocation annuelle de retraite des anciens Sapeurs-Pompiers Volontaires et vous autoriser à signer à leur intention des chèques pour un montant de 101 490,90 €. Ensuite, il y a une série de délibérations qui n'ont pas d'incidence sur le budget ou des régularisations comptables ou simplement des transferts de section à section et on peut regrouper si, sauf s'il y a une opposition absolue, les délibérations 18, 19, 20, 21 et 22.

M. ROBERT : Donc sur ces délibérations de 17 à 22, y a-t-il des remarques particulières ou des demandes de vote ? Non, on les considère comme adoptées. Merci beaucoup, même exercice pour M. DAUBRESSE à partir de la 23.

M. DAUBRESSE : Je propose également de regrouper les délibérations 23 à 28, puisqu'elles ont toutes le même objectif, en fait globalement, il y a une méthodologie un peu partagée sur l'ensemble des délibérations qui consistent en fait dans ces délibérations modificatives à prendre en considération en fonctionnement des régularisations à la marge mais surtout en investissement de permettre aux services de ne pas attendre le vote du budget 2018 pour réaliser et terminer les opérations en cours. Donc on désinscrit sur des crédits de paiement 2017 pour les inscrire tout de suite en crédit de paiement 2018 et pouvoir effectuer les opérations. Sur le Budget Général, puisque différents budgets sont repris dans le document de manière séparée, sur le Budget Général, les opérations qui viennent d'être votées sont reprises en particulier les transferts entre le Budget Général et le Budget Action Economique des opérations sur les zones Quadraparc et La Galance donc en fonctionnement en plus et en moins et en investissement et en recettes. Sur le Budget Assainissement, pas grand-chose à dire sauf la prise en charge d'intérêts intercalaires et le transfert des crédits sur 2018. Budget Eau Potable, rien en dehors des objectifs cités. Action Economique, on retrouve toutes les opérations évoquées dans les opérations précédentes présentées par M. ALEXANDRE. Crématorium, rien de particulier et sur le Développement Numérique, on a une régularisation d'une opération initialement enregistrée H.T. qu'il aurait fallu enregistrer T.T.C..

M. ROBERT : Merci beaucoup, des demandes de précision. M. EVRARD, une demande de vote ? Alors, on peut faire un vote groupé et on considère que c'est l'ensemble de la procédure. Oui, Bruno TRONI, peut-être ?

M. TRONI : Nous simplement pour rester cohérents avec le vote du Budget, on s'abstiendra sur les délibérations.

M. ROBERT : D'accord, donc on fait un vote et on estime que c'est le même vote pour tout le monde, sur toutes les délibérations de 23 à 28. Vote pour ? Merci. Abstention ? C'est bon, pas de vote contre. Merci beaucoup. La délibération n°29, M. ROBILLART.

M. ROBILLART : Oui, Monsieur le Président, donc cette délibération est une délibération modificative qui concerne le projet d'aménagement de l'Eurovélo n°5 entre Loos-en-Gohelle et Wingles et du cavalier situé entre l'ouvrage d'art enjambant l'A21 et le giratoire du Bois Rigault. Lors du Conseil Communautaire du 27 juin, donc nous avons confirmé la volonté d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour cet aménagement de l'Eurovélo n°5 et lors de la délibération du Conseil Communautaire du 26 septembre dernier, nous avons acté une extension de périmètre au projet initial intégrant l'aménagement du cavalier foncier longeant le Parc d'Activités du Bois Rigault et la RN 47 au dossier de maîtrise d'œuvre de cet Eurovélo n°5. Les deux tracés étant interdépendants, la piste cyclable du cavalier sera donc connectée à l'Eurovélo n°5 et les deux aménagements seront donc cohérents. Or, une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération qui acte une décomposition du marché en deux lots, le lot 1 donc dédié à l'aménagement de l'Eurovélo n°5 et le lot 2 dédié à l'aménagement du cavalier. Donc, cette erreur, cette décomposition risquant fortement de rendre le marché de maîtrise d'œuvre difficile et coûteux pour l'exécution des prestations, il est proposé un marché global de maîtrise d'œuvre, donc cette délibération vise donc à supprimer toutes références à l'allotissement dans la délibération adoptée par le Conseil Communautaire du 26 septembre dernier, le restant de la délibération demeurant inchangé. Voilà, Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup, on a fait évoluer la procédure par rapport à la réalité. Des demandes de vote, des explications complémentaires ? C'est adopté et donc, la dernière délibération n°30 pour M. ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Il s'agit, Monsieur le Président, de confirmer la suppression de l'exonération de la T.E.O.M. pour les locaux qui sont situés hors des parties du territoire qui ne sont pas desservies par le service et puis de rappeler les modalités de prise en charge des déchets assimilables aux déchets ménagers.

M. ROBERT : Délibération habituelle aussi. Pas de remarque ? Juste vous rappeler, merci pour cette dernière délibération qui est adoptée, de ne pas oublier de signer les documents budgétaires en sortant comme à l'habitude maintenant.  
Bonne soirée et prochaine séance, au mois de décembre.